



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 mars 2022

Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Jessica LOPES-BARROSO - François GRISANTI.

Absents excusés : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à François LEONELLI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à François LEONELLI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Maria GAROBY).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°41-04-04-22.

Objet : Plan de financement pour acquisitions de matériels de musiques pour le Spaziu Culturale Carlu Rocchi.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Ville désire acquérir du matériel scénique pour le Spaziu Culturale Carlu Rocchi ainsi que du mobilier et des instruments de musique afin d'améliorer la qualité de l'accueil des utilisateurs et les activités proposées.

Le détail du matériel et équipement à acquérir après diagnostic des services est reproduit ci-dessous :

Désignation	Coût hors taxes	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 60%
Changement lettrage SPAZIU CULTURALE	11.830,00 €	4.732,00 €	7.098,00 €
Affichage dynamique	1.667,00 €	666,80 €	1.000,20 €
Ordinateur portable pour billetterie	763,97 €	305,58 €	458,39 €

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-41-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Mobilier extérieur	6.020,60 €	2.408,24 €	3.612,36 €
Mobilier intérieur	10.485,10 €	4.194,04 €	6.291,06 €
Matériel de sonorisation	4.130,00 €	1.652,00 €	2.478,00 €
Piano professionnel	30.416,67 €	12.166,66 €	18.250,01 €
Instruments de musique à cordes	1.353,33 €	541,33 €	812,00 €
TOTAL	66.666,67 €	26.666,65 €	40.000,02 €

La dépense subventionnable hors taxes pour l'acquisition de ces équipements et matériels est estimée à hauteur de 66.666,67 €.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- 40 % sur la dotation quinquennale de la collectivité de Corse, soit 26.666,65 € ;
- 60 % sur fonds propres de la Ville, soit 40.000,02 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

Désignation	Coût hors taxes	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 60%
Changement lettrage SPAZIU CULTURALE	11.830,00 €	4.732,00 €	7.098,00 €
Affichage dynamique	1.667,00 €	666,80 €	1.000,20 €
Ordinateur portable pour billetterie	763,97 €	305,58 €	458,39 €
Mobilier extérieur	6.020,60 €	2.408,24 €	3.612,36 €
Mobilier intérieur	10.485,10 €	4.194,04 €	6.291,06 €
Matériel de sonorisation	4.130,00 €	1.652,00 €	2.478,00 €
Piano professionnel	30.416,67 €	12.166,66 €	18.250,01 €
Instruments de musique à cordes	1.353,33 €	541,33 €	812,00 €
TOTAL	66.666,67 €	26.666,65 €	40.000,02 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Reçu de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-41-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

